

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

Perception par les journalistes de la déontologie et de leur propre sécurité

Analyse quali-quantitative des conditions de travail
et des identités professionnelles des journalistes
de Belgique francophone

Auteur : Emmanuel Akuzwe Bigosi
Promoteur(s) : Olivier Standaert

Année académique 2022-2023
Master [60] en journalisme, à finalité spécialisée « École de
journalisme de Louvain »

Au travers ces quelques lignes, je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé dans ce master à l'Ecole de Journalisme de Louvain. Sans votre assistance, les conditions difficiles de mon arrivée accentuées par la perte brutale de ma grande sœur m'auraient porté un coup fatal.

Je voudrais remercier mon promoteur Olivier Standaert et l'assistante Lavinia Rotili pour leurs précieuses orientations qui ont facilité les enquêtes et contribué à alimenter ma réflexion.

Je remercie particulièrement monsieur Benoît Grevisse, mon promoteur pour l'ambitieux projet doctoral en vue, ainsi que toute l'équipe du PRD « Droit, Information et Recherches croisées » à l'Université Catholique de Bukavu, à l'Université Catholique de Louvain et à l'Université Libre de Bruxelles.

Je remercie également tous les journalistes qui m'ont accordé des entretiens : Aurore Mudiayi, Florentin Franche, François Namur, Marine Lambretch, Pauline Hofmann, Philippe De Boeck, Tom Guillaume, Véronique Kiesel, Sylvain Guillaume et Wendy Bashi.

Enfin je remercie ma famille, mon épouse Dr. Lorientte Museme, mes deux garçons Abner Bahati Akuzwe et Aser Baraka Akuzwe pour leur soutien moral et leur assistance précieuse.

A la mémoire précieuse de Lucie Nyota Bigosi "Da Mugoli" (1984-2023) et de son nourrisson, partis malheureusement en un moment qui aurait dû être festif. En me rendant à Bukavu en janvier 2023, je rêvais déjà de vous serrer, mon neveu ou ma nièce, et toi dans mes bras. Mais hélas, le destin en a jugé autrement. Ton souvenir restera éternel, chère grande sœur, mon modèle de courage.

A la mémoire de toutes ces femmes, d'ici et d'ailleurs, arrachées à ce monde pendant l'accouchement.

Table des matières

Introduction.....	4
1. La collecte des données	5
1.1. Rapport avec les journalistes interviewés	5
1.2. Les forces et les faiblesses du questionnaire.....	7
1.2.1. Les forces	7
1.2.2. Les faiblesses	7
1.3. Feedbacks des enquêtés.....	8
1.4. Notre opinion personnelle	9
2. L'analyse des résultats	11
2.1. Rapports des journalistes belges à l'éthique et à la déontologie	11
2.2. Sûreté et sécurité des journalistes en Belgique	14
2.2.1. Les faits dont les journalistes ont été victimes entre 2019 et 2023.....	15
2.2.2. Soutiens reçus par les journalistes victimes d'abus	16
2.2.3. Avenir professionnel des journalistes	18
Conclusion	20
Les normes éthiques et déontologiques comme premier rempart du journalisme	20
Le journalisme, un métier toujours sûr ?.....	21
Bibliographie.....	22

Introduction

Le métier de journaliste comporte des aléas parfois d'origine interne ou externe à la profession. Même si elles sont rares et d'une gravité relativement faible, les agressions contre les journalistes sont occasionnellement signalées en Belgique. Certains journalistes sont victimes des comportements transgressifs : intimidations ; violences verbales, physiques ou liées au genre. Les journalistes auteurs d'enquêtes sont une cible particulière. Par ailleurs, les méthodes de travail des journalistes dénotent parfois des controverses sur la perception de la déontologie. Au-delà des missions que le journalisme doit jouer en démocratie, c'est la conformité aux "règles de l'art" qui renforce son crédit. Surtout en pleine mutations technologiques d'une société en proie aux crises et dans lequel émerge le journalisme dit "algorithmique". Des fautes déontologiques peuvent parfois être liées aux nouvelles pratiques du métier. Pourtant, l'opinion publique considère le journaliste comme un témoin attentif et éclairant des soubresauts (Potriquet, 2010) de notre société.

En Belgique francophone, les journalistes ont une certaine opinion positive de l'éthique professionnelle. La déontologie joue un rôle central dans l'identité professionnelle au cours de la première expérience du métier chez les jeunes (Fierens et al., 2023). Ceci renforce l'idée d'un niveau élevé de professionnalisme et d'une éthique remarquable. Des études sont menées afin de maîtriser les profils des journalistes et d'actualiser les situations inhérentes au métier (Standaert, 2015 ; Standaert & Mertens, 2016 ; Van Leuven S. et al., 2018 ; Harrouch, 2019 & Libert et al., 2023).

Notre contribution s'associe à la troisième vague de l'étude "Worlds of Journalism" basée sur des enquêtes dans plus de 120 pays. Son but est d'élucider notamment les questions liées à la sécurité des journalistes et les opinions sur les règles déontologiques, la liberté éditoriale, les influences dans la production de l'information, l'impact des technologies ou encore la précarité accrue du métier de journaliste. La présente étude analyse les réponses aux questions sur la déontologie et l'éthique professionnelle ainsi que sur la sécurité des journalistes. Elle recueille des données auprès de 204 journalistes. Celles-ci illustrent les méthodes de collecte et de traitement de l'information en Belgique francophone. S'agissant de la sécurité et de la sûreté des journalistes, nous proposons une analyse des fréquences auxquelles ils ont été confrontés aux divers abus. L'inconfort créé par ces abus justifie l'analyse des soutiens reçus selon les choix variés d'aides disponibles. Certains problèmes persistent sur le long terme. Ils peuvent influencer leur avenir professionnel.

La méthodologie consiste à recueillir les réponses à l'aide d'un questionnaire et à les analyser en lumière de la doctrine. Il s'agit concrètement de mener des enquêtes individuelles auprès d'un échantillon préétabli (étude quantitative). En marge de celles-ci, mener des entretiens spécifiques afin d'avoir des justifications de certains faits observables, suivis d'un traitement des données encodées pour dégager des tendances particulières à l'aide des occurrences.

1. La collecte des données

La présente étude porte sur un échantillon de 204 journalistes belges francophones. Ce nombre représente 9.2% des 2 196 journalistes belges membres de l'AJP¹. Les données utilisées sont puisées le 27.07.2023 d'un ensemble de données auquel contribuent tous les enquêteurs. Elles ne reflètent pas encore les grandes tendances au regard du nombre des journalistes enregistrés par l'AJP en février 2023 (Libert et al., 2023). Au regard de l'échantillonnage voulu par WJS, la population devra encore s'accroître à 1 067 journalistes. Ainsi, elle respectera le niveau de confiance de 95% et la marge d'erreur de 3%. Il faut noter que cette population remplit déjà les critères de canal médiatique (journaux, magazines, radio, télévisions, ...), de moyen de diffusion (web, imprimés, ...), de distribution (locale, régionale, nationale, internationale, ...) ou encore de propriété (étatique, privée, ...). Les médias ayant fait l'objet de l'étude diffusent à raison de 33% sous forme de quotidiens, 28.92% aux chaînes de télévision, 19% de magazines et 17% à la radio. Parmi les journalistes, 27% ont des employeurs disposant de plusieurs supports. Également, 60% travaillent pour des employeurs ayant un cadre de référence géographique national, 23% au niveau régional et 2% au niveau international. Une proportion de 3% travaille pour des médias couvrant plus d'un cadre géographique. Des médias privés et commerciaux (44%) et de service public (37%) emploient majoritairement les journalistes ayant répondu à l'enquête.

Dans cette partie, nous faisons un compte rendu critique de l'étape d'administration des questionnaires. Nous avons mené l'enquête spécifique auprès de huit journalistes sur un quota initial établi à sept par étudiant. Ces interviews couplées aux notes faites par l'ensemble d'enquêteurs permettent de résumer le rapport avec les interviewés (1), les forces et faiblesses du questionnaire (2), les feedbacks (3) et notre opinion personnelle par rapport à l'enquête par questionnaire ainsi que le mode de son administration en interview (4).

1.1. Rapport avec les journalistes interviewés

Dans une enquête par interview, les rapports entre les enquêtés ou les interviewés avec les enquêteurs sont cruciaux. Ils déterminent la qualité des données que le chercheur veut recueillir. Pour cette étude, une base de données initiale constitue l'échantillon de journalistes que nous avons contactés. Elle est constituée à majorité des noms et coordonnées des journalistes œuvrant au sein des médias francophones. Afin d'assurer des bons rapports avec les cibles, nous avons mis en place des aspects stratégiques comme le respect, la transparence, le consentement éclairé, l'assurance de la confidentialité de l'étude, une attitude neutre et non-directive, une clarté et une simplicité dans

¹ Selon le Field Manual de WJS, un journaliste professionnel est celui qui gagne au moins 50% de son (ses) revenu(s) pour un travail rémunéré et qui est impliqué dans la production et l'édition du contenu journalistique ainsi que dans la supervision et la coordination éditoriale. Worlds of Journalism Study (2012), Field Manual. Instructions for field research, p. 1.

l'énoncé des questions, la garantie du respect du temps et d'autres marques de politesse à l'issue des échanges.

La première étape a consisté à l'envoi des courriels à raison de sept journalistes par enquêteur. Aucune justification des choix n'est nécessaire vu que l'échantillon est représentatif. La liste des enquêtés est évolutive. En harmonie avec l'enquêteur principal, d'autres journalistes n'y figurant pas ont été ajoutés. Deux rappels ont chaque fois suivi le premier mail de demande d'interview. Au regard des agendas contraignants, certains journalistes n'ont pas répondu à temps, d'autres ont répondu négativement. Pour ceux qui ont manifesté leur volonté de participer à l'étude, des rendez-vous ont été fixés en fonction de leurs obligations. La seconde étape a consisté en des interviews. Des 204 journalistes dont les réponses sont analysées, nous avons particulièrement interviewé sept à raison de quatre en ligne via Teams (voir captures en annexe) et trois en présentiel. Les enquêtés étaient jusque-là des parfaits inconnus. Ils ont vite été intéressés par l'enquête ainsi que par mes projets personnels après le mot d'introduction. Tous ont en plus manifesté l'intention de recevoir le résultat final de l'étude.

Aucun incident n'est à signaler dans les échanges. La réussite de l'enquête exige que nous ayons des réponses franches. Pour y arriver, il est indispensable que l'entretien se déroule dans une atmosphère cordiale (Vandercammen, 2018). Nous avons fait preuve d'une grande considération à l'égard des journalistes. Tous ont été informés par mail et au début de chaque interview de la raison de la collecte des données, de leur encodage sous anonymat et de leur destination finale. Ils ont été mis au courant de la liberté de répondre ou non à certaines questions ainsi que d'arrêter l'interview quand ils le souhaitent. Des questions suggestives ont été évitées. Les journalistes manifestant parfois le besoin d'avoir d'amples explications. L'entretien semi-directif a mené aux échanges plus qualitatifs en toute neutralité. Trois entretiens semi-directifs ont ainsi été menés à la fin de l'enquête par questionnaire. Ceci nous a aidé à pallier la nature fermée des questions. Nous avons ainsi tenté d'obtenir des opinions plus « vraies » en adoptant la triple stratégie sémiotique proposée par Pascale Delfosse. La réitération ou reflet simple pour préparer le terrain à une prise de conscience accrue, le reflet du sentiment qui a permis aux enquêtés d'apporter des nuances ou des amplifications ainsi que l'élucidation. Des propos des enquêtés, certaines prises de position non manifestes pouvaient ainsi facilement ressortir en fonction des contextes précis (Delfosse, 1975). Ces entretiens ainsi menés ont été marqués par une communication libre, ouverte et plus détaillée. Des commentaires personnalisés et des réserves ont été souvent émis sur des rapports d'influence et de la sûreté des journalistes.

1.2. Les forces et les faiblesses du questionnaire

Dans la démarche d'une étude, le questionnaire occupe une place primordiale. Celui-ci est destiné à l'administration en ligne. Nous l'avons tout de même utilisé en face à face lorsque les quatre possibilités se sont offertes. Ce qui permet de ressortir des forces et des faiblesses grâce aux deux modalités.

1.2.1. Les forces

La force majeure dudit questionnaire réside avant tout dans sa possibilité d'être administré à distance. Le nombre élevé de la population à enquêter, les contraintes de temps, le besoin du respect des délais ou encore la réduction des contacts physiques dans certains contextes justifient cette stratégie. En dépit de la fin de la COVID, la visioconférence reste le moyen applicable pour se prémunir des contaminations. Au-delà de ça, le document survole des questions majeures du journalisme en Belgique. Il est possible de percevoir déjà ce que l'on veut mesurer. Les autres forces résident dans l'anonymat, le rapport coût-efficacité et la facilité dans le choix des cibles. Dans l'étude des opinions (enquêtes qualitatives) et des tendances chiffrées (quantitative), certains éléments ne peuvent ressortir que lorsqu'un climat de confiance règne. L'anonymat de l'enquêté lui permet de donner ses opinions sans crainte. Il accroît ainsi la qualité et la fiabilité des réponses. Il est également possible d'atteindre les cibles sans mobiliser une forte logistique. Des moyens de déplacement tombent ainsi que les frais liés aux outils de traitement ou de communication. L'enquête requiert l'utilisation d'outils accessibles et abordables. Dès l'entrée, l'on sait déjà à quelle catégorie des métiers du journalisme s'adresser. Le questionnaire est conçu suivant des objectifs stratégiques bien identifiés. De nombreuses questions répondent aux règles de cohérence, de clarté, d'équilibre et de neutralité (Boulan, 2015). Cette formulation réduit les risques de naviguer à vue, de perdre le temps et l'énergie dans le choix des cibles et dans l'analyse des résultats. En formulant des questions, l'équipe d'enquête est déjà sûre d'obtenir un type précis de réponses.

1.2.2. Les faiblesses

Ce questionnaire a l'avantage d'être beaucoup détaillé. Cette force entraîne cependant sa première faiblesse. Il requiert plus de temps que les 30 minutes initialement prévues. Sur sept questionnaires administrés, il m'a fallu une moyenne de 50.3 minutes par questionnaire. La longueur du questionnaire constitue un réel handicap. Ceci peut réduire la fiabilité des réponses aux six dernières pages parce que les journalistes sont sous pression d'autres activités. Il y a désormais un risque de manque de franchise, des réponses peu approfondies ou carrément le recours à la possibilité de questions optionnelles comme prétexte de ne pas fournir d'autres éléments. Une interview obtenue après plusieurs relances n'a pas été achevée pour cette raison. En considérant le nombre élevé de l'échantillon, un retard considérable peut être inévitable.

Avec le besoin de toucher des éléments plus précis, la formulation du questionnaire pèche par excès. Les requêtes majeures (Voir les codes *role*, *ethic*, *safe*, *protct*) comportent parfois jusqu'à 24 assertions. Le souci de détail crée également une réduction de motivation lorsque le journaliste se lasse ou un prolongement de temps lorsqu'il confond ses réponses après plusieurs répétitions.

La quantité d'éléments à recueillir justifie les assertions aussi nombreuses. Ceci ne donne aucune marge à l'enquêté qui voudrait nuancer ou développer ses choix. En accordant une priorité aux données quantitatives, des détails qualitatifs importants ne peuvent être fournis. En dépit de leur saisie dans le carnet de recherche, ces renseignements qualitatifs risqueraient ainsi d'être sous-estimés au regard du système de rapportage et d'analyse propre à chaque chercheur. Au niveau de l'encodage, ce risque demeure évident. Les données qualitatives ne peuvent pas être insérées directement.

Les questions plus techniques requièrent la maîtrise quasi intuitive du *Field Manual*. Or, il n'est pas évident de maîtriser les explications liées aux questions individuelles afin d'apprécier intuitivement le type de réponse fournie. Ceci constitue un autre facteur de retard dans la conduite des enquêtes.

1.3. Feedbacks des enquêtés

Les enquêtés ont été trop positifs dès le départ. Le but de faire connaître l'état du journalisme et des médias à travers le monde a manifestement motivé leurs réponses. Mais les points faibles relevés sur le questionnaire sont également partagés avec eux. Tous les sept estiment que les questions sont souvent longues. La majorité l'a fait constater en fustigeant la durée de l'interview, quoique poliment. Selon eux, de nombreuses autres questions ne sont pas claires. Ils estiment qu'ils ne peuvent fournir des réponses instantanées. Malheureusement, ces reproches concernent plusieurs questions de fond. Il s'agit entre autres de codes ci-après : *role*, *ethic 1*, *ethic 2*, *epist 1* et *epist 2*. Certains ont qualifié notre interview d'évaluation des connaissances en déontologie des professions journalistiques et en protocole de sécurité des professionnels des médias. Pour certaines questions, la tendance a été de répondre par « Je ne sais pas », pour ne pas manifester l'oubli des concepts clés. Ils estiment que la déontologie relève désormais du vécu, d'une discipline personnelle et pas forcément de la doctrine qui revient dans les questions.

Quelques questions ont plutôt été jugées intrusives. C'est le cas par exemple des codes *incm_i*, *incm_o*, *safe1* (*G*, *I*, *N*, *O* et *S*), *safe2*, *safe3*, *protct*, *stress*, *gender*, *pol_view* et *income*). Certains journalistes estiment qu'elles relèvent de la vie privée. D'autres ont été contraints d'y répondre vu que l'enquête avait démarré, mais tout en manifestant un agacement.

1.4. Notre opinion personnelle

L'enquête par questionnaire est un moyen efficace pour collecter des données à grande échelle sans risquer d'en altérer les réponses. Cependant, l'administration du questionnaire risque d'être un frein à l'atteinte des résultats. Il en va de la nature des questions, de la longueur du questionnaire et du type de données qu'on souhaite obtenir – qualitatives ou quantitatives. C'est le cas pour WJS : certaines questions imposent une adaptation rapide de la compréhension du *Field manual*, d'autres devraient être reformulées pour dégager des variations de tendances complexes. A titre d'exemple, *job_Title*, lorsque les positions occupées sont multiples dans une seule rédaction. *Empl* requiert une case 6 (autres à spécifier) pour les contrats combinant plus d'un type.

Plutôt que de référer au *Field manual*, étant donné que l'enquêté n'a pas le devoir d'expliquer, mais plutôt de lire plusieurs fois une question, nous recommandons quelques textes d'illustration avant les assertions. Cela permet d'éviter des réponses 777 ou "Je ne sais pas". C'est le cas du code T8. Plusieurs enquêtés ne peuvent pas différencier la structure du média (étatique, de service public étant souvent objet à confusion).

Au regard des explications complémentaires fournies dans le *Field Manual*, nous avons établi un forum de discussion où l'appui était fourni par les collègues. Il est évident que la phase première doit être l'apprentissage de cet outil. Les préparations, les simulations et les lectures font partie d'une bonne stratégie d'appropriation. Mais un questionnaire d'enquête aussi complexe requiert plus d'une séance d'explications permettant aux enquêteurs de bien saisir la pensée des concepteurs de l'étude.

Par rapport aux questions jugées trop intrusives, nous pensons qu'il est important de considérer la possibilité qu'elles impactent négativement sur les prochaines réponses. Les questions relevant plus de l'ordre du privé peuvent être précédées par une mention « Êtes-vous d'accord ou non de répondre à la question sur le genre, sur l'âge, sur le harcèlement sexuel ? ». Cette astuce évite à l'enquêteur de formuler une question directe au risque de crisper le climat d'entente établi au début de l'interview. Quelques réponses au niveau du code *Gender* ont produit un malaise, heureusement contourné par l'humour. Des observations sur le LGBTQI+ ont été soulevées, entraînant des réflexions sur la discrimination par WJS. Dans le *Field Manual*, WJS recommande à l'enquêteur de renseigner directement le genre sans poser la question « si cela est évident » (WJS, 2012) pour lui. Ceci renforce encore l'intrusion dont on nous a fait un reproche à l'ère où le genre ne se présume plus. Ces informations peuvent également être fournies par l'Association des Journalistes Professionnelles. Lorsque c'est nécessaire pour l'étude d'établir les rapports entre le genre et d'autres variables, cette stratégie serait la mieux indiquée.

L'interview a été le moment idéal de lire l'attitude des journalistes, de noter leurs observations, les nuances dans leurs réponses et d'indiquer les questions qui suscitent l'agacement. C'est grâce à un tel exercice que les données qualitatives ont été recueillies.

L'enquête par questionnaire reste un mode approprié pour une telle étude. Cependant, il requiert de solliciter davantage le degré d'adhésion des journalistes. Pour cette raison, nous proposons d'inclure (indirectement) leurs médias ou l'union professionnelle. Lorsque l'enquête s'identifie à une démarche, il y a moins de risque de complaisance et de refus. D'aucuns estiment qu'ils n'ont pas assez de temps pour répondre à toutes les études menées par les écoles. Les plus jeunes sont rapidement favorables vu qu'ils viennent à peine des Universités et des écoles de journalisme.

Au regard de l'intérêt des données qualitatives, des questions ouvertes peuvent être prévues. Certaines réponses nécessitent un mode d'entretien semi-directif ou juste une grande écoute. Un enregistrement et une retranscription des réponses permettront de rapporter fidèlement les observations. Ce mode permet de combler les lacunes des carnets de bord où tous les commentaires ne sauraient être retranscrits sans risque d'en oublier ou d'en altérer le sens. Mais il faudra allier ce souhait avec le facteur "temps". Chaque interview a été clôturée avec un sentiment de culpabilité lié au dépassement de temps.

2. L'analyse des résultats

Grâce aux statistiques réalisées à l'issue de l'enquête, nos résultats décrivent les situations variées du journalisme en Belgique. Parmi les moyens permettant de connaître, de prédire et de donner corps aux réalités et phénomènes sociaux, Caveng et Bioy, mentionnent la quantification qui occupe une place dominante (Caveng, 2012 ; Bioy et al. 2021). Dans la présente partie, deux questions majeures nous intéressent. Il s'agit d'une part de la relation entre les journalistes et les règles éthiques et déontologiques (2.1.). De l'autre, la sûreté et la sécurité des journalistes dans l'exercice de leur métier permet de jauger le seuil de protection et d'identifier les entités qui leur viennent en aide (2.2.).

2.1. Rapports des journalistes belges à l'éthique et à la déontologie

A l'ère de la gouvernance démocratique, le journaliste nous fait observer la société suivant un regard neutre. Il sert un idéal d'« intérêt général » où on assigne au journalisme une double tâche : faire vivre du conflit et tisser du commun au sein de la communauté politique (Muhlmann, 2004 ; Simonin, 2006 ; Prairat, 2019). Autant les acteurs politiques doivent suivre les prescriptions légales, autant les journalistes ne doivent pas échapper à la réglementation. La montée du libéralisme juridique implique pour des entités administratives, l'édiction des normes coercitives. Celles-ci sont légales et s'appliquent indistinctement aux sujets de droit d'un Etat donné, y compris les journalistes. Certaines normes sont pensées pour régir des secteurs spécifiques des métiers. Il s'agit des règles déontologiques. A côté, d'autres sont souvent non écrites. Elles relèvent en général de la conscience individuelle, des considérations personnelles et des valeurs morales dans l'exercice du journalisme. En somme, c'est l'éthique que d'aucuns associent à la morale. Bernier considère que l'éthique et la déontologie forment un couple conceptuel stable (Bernier, 2004). Pour lui, c'est le raisonnement éthique qui fonde « rationnellement les pratiques professionnelles jugées désirables et acceptables. C'est elle encore qui conduit à l'élaboration des règles déontologiques dominantes (...). » Les règles éthiques ont ainsi un rôle de complément et de légitimation (Grevisse, 2003b). Paul Ricoeur, pour la même raison, propose une certaine primauté des valeurs sur les normes. Les origines étymologiques grecque et latine (*mores, ethos*) ne font aucune différence. Mais la nuance est établie au regard des finalités : l'éthique se rapporte aux actions qualifiées de bonnes, la morale à un processus de normalisation d'obligations générales et coercitives. La morale relève du côté déontologique (Grevisse, 2016).

Le questionnaire de WJS comporte un volet important de questions sur l'éthique du journaliste. En Belgique, les journalistes manifestent un grand intérêt pour l'éthique professionnelle (Fierens et al., 2023). Le premier volet éthique du questionnaire a reçu les réponses d'une moyenne de 200.7 journalistes et le second volet celle de 201.4 sur un échantillon de 204. Tous les répondants se rangent du côté des règles déontologiques et de l'éthique personnelle. 27% sont en désaccord du fait que ce qui est (ou non) déontologiquement permis soit toujours déterminé

par les normes professionnelles, indépendamment de la situation et du jugement personnel (Table 1). Les plus corporatistes (33%) sont plutôt d'accord. La question de ce qui est déontologiquement permis peut se révéler complexe. Elle dépend de plusieurs facteurs, notamment les normes professionnelles, la législation en vigueur, les valeurs culturelles et les circonstances spécifiques de chaque situation. C'est pour cette raison que 99% de journalistes sont d'accord que des circonstances extraordinaires peuvent justifier une dérogation. De même que 92% estiment que le jugement personnel en soi ne constitue pas une référence prépondérante.

Table 1 : Perceptions (en %) par les journalistes des réponses qu'ils peuvent apporter aux problèmes déontologiques

	N	Tout à fait d'accord	D'accord	Milieu	En désaccord	Tout à fait en désaccord
Ce qui est (ou non) déontologiquement permis est toujours déterminé par les normes professionnelles, indépendamment de la situation et du jugement personnel	200	17.5	33	19	27	3.5
Ce qui est (ou non) déontologiquement permis est déterminé par les normes professionnelles, à moins que des circonstances extraordinaires n'exigent de les ignorer	200	14.5	99	33	32	7
Ce qui est (ou non) déontologiquement permis dépend de chaque situation spécifique	202	12	43	40	71	36
Ce qui est (ou non) déontologiquement permis est une question de jugement personnel	201	1	14	22	72	92

Question : Les déclarations suivantes décrivent les différentes réponses que les journalistes peuvent apporter à des problèmes déontologiques. Pour chacune d'entre elles, précisez dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non (en sachant que 5= Tout à fait d'accord et 1 Tout à fait en désaccord).

N varie selon que 4 journalistes ne sont pas exprimés sur les assertions A et B, 2 journalistes sur l'assertion C et 3 sur l'assertion D.

Sans nier aux règles déontologiques leur rôle essentiel, certaines situations particulières peuvent imposer une approche plus évolutive. Plusieurs situations exigent un jugement personnel ainsi que la mobilisation des principes éthiques fondamentaux afin d'aboutir à une décision plus éclairée. Il est également évident que les normes professionnelles ne soient pas immuables et peuvent évoluer en fonction des changements sociaux, technologiques ou culturels. Karl Popper (1972) soutient la théorie de la réfutabilité (falsifiabilité) des normes éthiques. Celles-ci doivent être réexaminées et adaptées en fonction de nouvelles informations et découvertes. Justifiant la même théorie, T. Settle estime que « plus les assertions formulées sur la réalité sont ambitieuses, plus les possibilités de les tester et les occasions de falsifier la théorie sont nombreuses, et par voie de conséquence, d'enrichir notre connaissance » (Trèves, 1982). Carol Gilligan quant à elle, fait intervenir la notion de genre. Selon elle, les femmes peuvent avoir des perspectives morales

différentes, basées davantage sur l'empathie et les relations interpersonnelles (Gilligan, 2019). En somme, « le travail déontologique de chaque période est naturellement marqué par son contexte propre » (Grevisse, 2016). C'est pour ces raisons précitées que les journalistes s'opposent, sans être unanimes, à certaines méthodes de travail (Table 2). De la collecte à la diffusion de l'information, plusieurs méthodes peuvent être mobilisées. Une série de dix méthodes controversées a été soumise aux journalistes. Ils s'opposent catégoriquement à six d'entre elles : l'acceptation de l'argent de la part des sources (98%), la production des contenus frisant le caractère promotionnel (96%), la publication ainsi que la diffusion des contenus non vérifiés (79%), l'utilisation du matériel personnel des tiers sans leur autorisation (74%) et l'acceptation des services ou des biens à titre gratuit de la part des sources (68%). Au sujet des cadeaux et services gratuits, ils estiment que les rédactions sont catégoriques. Cependant, la capacité de résister aux cadeaux dépend aussi des variables telles que le genre, l'éducation, le revenu, le poste, le type de média et les années d'expérience qui peuvent bien influencer sur ce biais optimiste (Lo & Wei, 2008). Des cas isolés ne sont pas à exclure. C'est le lot de 31.2% qui lient l'acceptation aux circonstances diverses et le 1% qui estime que c'est justifié, en dépit des normes dures à ce sujet.

Les circonstances exceptionnelles justifient parfois certaines méthodes de reportage, de choix angle ou de diffusion (publication). Quoiqu'étant défenseurs des règles déontologiques et éthiques, les journalistes interrogés sur ces choix à l'issue de l'enquête ont une justification. C'est souvent l'intérêt général, le plus souvent à des moments où ils ne peuvent atteindre autrement l'information ou lorsqu'ils utilisent le mode inquisitorial. Ainsi, la majorité (95%) estime que les micros-cravates et caméras cachés peuvent être utilisés dans certaines circonstances. De même, ils tolèrent (74%) l'utilisation des documents gouvernementaux sans aucune autorisation. Une bonne partie (67%) ceux des personnes influentes également.

Table 2 : Justification par les journalistes (en %) des méthodes de travail controversées

	N	Toujours justifié	Justifié dans certaines circonstances	S'oppose catégoriquement
Se faire passer pour quelqu'un d'autre	203	0.5	64.0	35.5
Utiliser des micros ou des caméras cachés	202	1.0	94.6	4.5
Utiliser des documents confidentiels (par ex. gouvernementaux) sans autorisation	202	18.8	74.8	6.4
Utiliser, sans leur autorisation, les documents personnels des personnes influentes	202	5.4	66.8	27.7
Utiliser le matériel personnel de personnes ordinaires sans leur autorisation	195	0.5	25.6	73.8
Payer des gens/sources pour obtenir des informations confidentielles	201	1.0	27.9	71.1
Accepter de l'argent de la part de sources	204	0.0	2.0	98.0
Accepter un service ou un produit gratuit de la part d'une source	199	1.0	31.2	67.8

Produire des contenus qui imitent les contenus informationnels pour Cacher/masquer leur caractère promotionnel	202	0.5	3.0	96.5
Publier, diffuser des contenus comprenant des informations qui ne sont pas encore vérifiées	204	0.0	20.1	79.9

Question : Selon vous, laquelle des propositions suivantes, s'il y en a, peuvent se justifier ?
 En considérant que 3=Toujours justifié, 2=Justifié dans certaines circonstances, 1=Ne peut être justifié en aucune circonstance et 999=Ne souhaite pas répondre.

Les occurrences de la colonne *“Justifié dans certaines circonstances”* sont révélatrices de la démarche évolutive, d’une éthique journalistique globalisante orientée par des travaux critiques eux-mêmes issus de diverses disciplines (Ward, 2008 ; Grevisse, 2016). Près de 152 journalistes estiment que certaines méthodes peuvent se justifier dans certaines circonstances. Il ne s’agit pas de renoncer à l’éthique de base dont la théorie doit être enrichie selon Stephen J.A. Ward. Il faut développer une *“éthique des médias mixtes”*. « Un ensemble plus adéquat des normes pratiques basées sur la salle de rédaction pour un journalisme multiplateforme de portée mondiale » (Ward, 2008). Le but est de mieux servir l’intérêt public. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l’homme souligne bien ce rôle en confortant la place de la liberté d’expression reconnue au journaliste (Balguy-Gallois, 2022).

Le journalisme d’investigation ne bénéficie pas des mêmes facilités que les reportages classiques. Malgré le droit d’accéder aux sources sous quelques exceptions près, il se heurte au mode de collaboration conflictuel avec les sources officielles. Les entités publiques et privées dont les informations peuvent s’avérer d’intérêt public développent des contraintes et des crises. A l’ère du numérique, ces difficultés s’accroissent. Le développement des canaux de communication influe désormais sur le jeu démocratique, les rapports de pouvoir et la redevabilité (Broustau & Francoeur, 2017 ; Grevisse, 2016). Dans nos sociétés, l’influence dans l’espace public devient contrôlée. Dès le milieu des années 1980, Tom Baistow s’est penché sur le rôle des acteurs qui influencent désormais les productions journalistiques. Il s’agit de ce qu’il qualifie de « 5^{ème} pouvoir composé des spécialistes de marketing et de relations publiques » (Labarthe, 2018 ; Tant, 2023). Se détacher de ces fonctionnaires d’administration, communicants des cabinets, des partis politiques ou du secteur privé implique des choix. Comme celui de mener parfois une enquête à la lisière des règles déontologiques afin d’obtenir une version qui n’est pas servie sur un plateau.

2.2. Sûreté et sécurité des journalistes en Belgique

L’enquête arbore des résultats satisfaisants en général au sujet de la situation sécuritaire et du bien-être des journalistes en Belgique. Certes, l’Europe connaît une meilleure situation par rapport à d’autres Etats. Mais de nombreux défis doivent encore être relevés pour une protection maximale (Žuffová & Carlini, 2021). Une série de questions a porté sur la fréquence à laquelle les journalistes ont été victimes de divers abus ces cinq dernières années (2.2.1.). Une autre identifie

les structures et personnes qui leur sont venues en aide en cas de survenances desdits abus (2.2.2.) et les mesures personnelles prises pour se protéger.

2.2.1. Les faits dont les journalistes ont été victimes entre 2019 et 2023

Aucun des faits ne dépasse une fréquence de 3% dans la colonne ‘‘Très souvent’’. L’ensemble des faits proposés aux enquêtés se situent entre 0,0% et 2,9% sur une moyenne de 199 répondants. Les discours haineux ou humiliants (2,9%), les manœuvres pour discréditer le travail des journalistes (1%) et les contraintes à travailler dans un environnement avec un seuil élevé de la COVID-19 (2,1%) sont les actes signalés. Ils prennent des proportions relativement élevées dans la colonne ‘‘Souvent’’ avec respectivement 7,4%, 3,9% et 4,1%. Les journalistes accusent une certaine résistance au changement venant souvent de l’extérieur. Une étude publiée en 2023 parle des violences publiques et organisationnelles (Libert et al., 2023). Les journalistes interrogés, autant que les auteurs précités, indiquent les couvertures d’actualités qui ouvrent parfois aux abus comme les menaces verbales. Dans notre étude, les violences verbales prennent parfois la forme d’intimidations qui arrivent tout de même rarement lorsqu’elles visent les proches (4,1%). Mais 84 journalistes (soit 40%) en paient directement les frais. Les discours humiliants restent préoccupants (31,4%) et touchent de temps à autre 64 journalistes interrogés. De même que 46 journalistes (soit 22,7%) sont touchés par les manœuvres visant à discréditer publiquement leur travail. Une mise en cause de leur moralité et honneur est estimée à 14.5%. Le sentiment qu’ils sont de temps en temps (7,9%) sous surveillance est rare (20,2%). Les journalistes sont tout de même préoccupés au regard des reproches émanant de l’extérieur des rédactions et qui arrivent par le rédacteur en chef. C’est souvent autour des dossiers sensibles, ceux du Gouvernement fédéral ou lorsque de hautes personnalités se sentent visées par les publications et diffusions. S’ils ne sont pas physiquement pistés, les journalistes (1,5%) estiment qu’ils sont de temps en temps la cible du piratage informatique ou voient leurs comptes des médias sociaux et des sites web faire l’objet des blocages.

Table 3 : Fréquence (en %) des faits auxquels les journalistes ont été confrontés durant les 5 dernières années

	N	Très souvent	Souvent	De temps à autres	Rarement	Jamais
Discours humiliants ou haineux à votre égard	204	2.9	7.4	31.4	32.8	25.5
Manœuvres pour discréditer publiquement votre travail	203	1.0	3.9	22.7	32.5	39.9
Surveillance	203	0.5	0.0	7.9	20.2	66.5
Piratage ou blocage de comptes de médias sociaux ou de sites web	204	0.0	0.0	1.5	8.3	89.7
Arrestations, emprisonnements ou détentions	204	0.0	0.0	0.5	4.4	95.1
Actions légales intentées contre vous liées à votre travail	204	0.0	0.5	5.9	13.2	80.4
Harcèlement	204	0.5	0.0	8.3	21.6	69.6
Autres formes de menaces ou d'intimidation dirigées contre vous	204	0.5	1.0	11.3	40.7	46.1
Aggression ou harcèlement sexuel(le)	204	0.0	0.0	2.0	3.9	94.1

Autres attaques physiques	204	0.0	0.5	2.9	9.3	87.3
Coercition	193	0.0	0.0	2.6	9.8	83.9
Mise en cause de votre moralité/honneur	193	0.0	3.6	14.5	32.6	47.2
Utilisation de votre signature dans des contenus fabriqués ou manipulés	193	0.0	0.0	1.6	5.2	91.2
Dissémination de vos données personnelles/privées	193	0.0	0.5	3.6	7.8	91.2
Harcèlement sur votre lieu de travail	193	0.0	0.0	4.7	7.8	85.5
Rapt/enlèvements	193	0.0	0.0	0.0	85.0	85.0
Raids ou saisies dans les bureaux et/ou détérioration de votre équipement	193	0.0	0.0	0.5	97.9	97.9
Intimidations/menaces visant vos proches	193	0.0	0.0	1.6	4.1	94.8
Être contraint de travailler dans un environnement où le COVID-19 s'était répandu	193	2.1	4.1	10.4	8.8	71.5

Question : Au cours de cinq dernières années, à quelle fréquence avez-vous été confronté(e) à l'un des faits suivants dans le cadre de votre travail de journaliste ?

Avec 5=Très souvent, 4=Souvent, 3=De temps à autres, 2=Rarement, 1=Jamais

Les questions avec N=193 comme questions optionnelles.

Durant les échanges, d'autres faits ont été rapportés par les journalistes. Il s'agit généralement des menaces émanant des réseaux sociaux avec des comptes créés sous de fausses identités, des courriers d'avocats menaçant les journalistes de poursuites en cas de maintien des publications ou faute de rectification, des injures (parfois à l'interne), des courriels remettant en cause leur travail, des propos discourtois en commentaires de leurs publications en ligne et bien d'autres. Une nouvelle pratique consiste à créer un faux compte avec l'identité du journaliste pour des fins pouvant nuire à sa moralité.

En général, les résultats de l'étude démontrent que la plupart des faits ne sont jamais arrivés à plusieurs journalistes interrogés. Soit 178 journalistes représentant 87% de l'échantillon estiment n'avoir jamais été victimes de 19 faits proposés.

2.2.2. Soutiens reçus par les journalistes victimes d'abus

En cas de survenance desdits faits, les journalistes reçoivent plus de soutien des collègues de service (67,3%), du groupe composé de l'union professionnelle, des fédérations des journalistes ou des syndicats (66,9%) et de l'employeur (65%). Les journalistes affirment, au regard de la proximité, que les soutiens émanent le plus souvent du chef de la rédaction et d'autres journalistes lorsqu'ils sont mis au courant. Le journaliste s'accorde souvent à son groupe professionnel par suite d'une immersion entraînant sa véritable reconversion identitaire (Libert, 2023 ; Fierens et al., 2023).

Table 4 : Soutiens (en %) reçus par les journalistes victimes d'abus

	N	Oui	Non
Le média dans lequel vous travaillez (hiérarchie éditoriale, management général)	157	65.0	24.8
D'autres collègues appartenant au média où vous travaillez	159	67.3	22.0
Union professionnelle, Fédération des journalistes ou syndicat	160	66.9	58.8
ONG ou associations actives dans la défense des droits humains/journalistes	159	5.0	81.1
Autorités publiques/gouvernementales	159	5.0	81.1

Question : Si vous avez vécu, à un degré quelconque, une de ces situations, avez-vous reçu un soutien (par exemple, un soutien juridique, un congé, une écoute attentive) de l'une des sources suivantes ? Une certaine proportion n'a pas souhaité répondre, mais également N représente un nombre relativement inférieur à la taille de l'échantillon (entre 157 et 160) vu que cette question était optionnelle.

Les autorités gouvernementales, les ONG, les associations des défenses des droits humains ou encore des droits des journalistes ne sont pas mis au courant. C'est la raison de leur faible soutien (5%). Une catégorie de soutiens ne fait pas partie des propositions faites aux journalistes. Ceux-ci sont pourtant unanimes sur le rôle premier que jouent leurs familles restreintes, leurs proches ou leurs partenaires. Cette entité de confiance est encore plus consultée lorsqu'il s'agit de journalistes femmes. Celles interrogées (3 pour l'enquête par questionnaire et 4 en entretien libre) nous rassurent qu'elles partagent leurs dures expériences avec la famille proche. Celles qui ne peuvent pas être solutionnées à leur niveau sont alors communiquées aux collègues ou au chef de la rédaction. Lorsque les abus viennent de l'intérieur de l'entreprise, les familles constituent le premier rempart. Certains journalistes ne bénéficiant pas d'un meilleur climat de travail préfèrent changer de média, d'employeur ou quitter la profession, expliquent les journalistes rencontrés. Le plus souvent, des femmes journalistes sont contraintes à l'abandon. Pourtant, en Belgique le métier compte de plus en plus de femmes (129 contre 74 hommes sur 204 interrogés), compétentes et ayant en moyenne un niveau de master (Beate & Alonso, 2023). Une étude récente peint les défis des femmes journalistes dans un métier souvent masculinisé et dans lequel les connaissances des femmes sont sous-cotées (Le Cam et al., 2018). Notre enquête n'a pas mis en relief les abus au regard des genres. Mais ces pressions sociales et rapports de genre, surtout lorsqu'ils sont internes et externes, alimentent les dilemmes auxquels font constamment face les journalistes. Ces difficultés s'accroissent lorsque la typologie de journaliste correspond à l'immigration, l'origine culturelle différente de la Belgique et matières sensibles couvertes. Quelques journalistes immigré(e)s lient certains abus aux seules différences remarquables des groupes auxquelles l'audience s'identifie.

Ces faits et tensions sont à la base des questionnements sur la sûreté et la sécurité des journalistes. Nous avons cherché à savoir quelle assurance offre le métier sur le moyen terme, quelle est la place du bien-être ou de l'intégrité physique, quelle est la place du bien-être émotionnel ou mental. Il est également important de jauger l'appréciation du fait que les auteurs desdits abus à l'égard des journalistes demeurent impunis en Belgique. Une moyenne de 202,7 journalistes a répondu à cette question, démontrant ainsi son importance dans une telle étude. 82 journalistes (soit 40,6%) ne sont tout à fait pas d'accord avec l'affirmation qu'ils peuvent craindre la perte de leur emploi dans le journaliste dans les douze prochaines années. Ceci est fonction du

nombre élevé des contrats à durée indéterminée, protégés par la loi du travail. Quelques journalistes interrogés (code *income*) déplorent tout de même une rémunération qui ne correspond pas aux degrés de quantité et de qualité voulus par l'employeur. Bien que 100% de leurs revenus émane le plus souvent du métier de journalisme, ils ne peuvent rivaliser avec d'autres secteurs qui font souvent objet de leurs reportages. Certains acteurs estiment alors qu'une information désavantageuse publiée sur eux ou sur leurs entreprises relève plutôt de la haine des journalistes, d'une certaine vengeance au regard de leurs conditions de vie précaires ou modestes. Une situation qui met en conflit les notions de neutralité, d'indépendance et d'intérêts privés. Elle peut également alimenter des tensions entre journalistes et communicants (J.-F. Rouge, 1990).

Les avis sont tranchés au sujet de l'intégrité physique : 7,4% sont tout à fait d'accord, 18,1% sont d'accord et 12,7% se situe au juste milieu. Le seul fait que seulement 27% soient en désaccord et 34,3% soient catégoriquement en désaccord illustre bien les efforts qui doivent encore être déployés pour la sûreté que doit offrir le journalisme. Déjà en 2016, le Comité des Ministres l'Europe peignait au Conseil de l'Europe la situation inacceptable des journalistes. Menacés, victimes de harcèlement, d'intimidation, mis sous surveillance, arbitrairement privés de liberté, agressés et parfois tués à cause de leur travail d'investigation, de leurs opinions ou encore de leurs reportages en Europe [Recommandation CM/Rec (2016)4]. En 2022, le Conseil de l'Union européenne a voté des conclusions sur la protection et la sécurité des journalistes et autres professionnels des médias (Conseil de l'Union européenne, 10505/22, OR., fr.en). L'exhortation faite aux Etats membres se fonde sur le besoin de renforcer la démocratie, de prémunir les journalistes d'actes des violences et spécialement les femmes² et de prévenir une précarité de plus en plus croissante chez les journalistes. 27% des journalistes sont cependant d'accord avec le fait que le bien-être émotionnel et mental reste préoccupant. 12,7% estiment que la situation est très préoccupante, faisant un total de 39,7%.

2.2.3. Avenir professionnel des journalistes

Les journalistes disent être autant préoccupés par leur bien-être émotionnel et mental (12,7%=Tout à fait d'accord et 27%=D'accord) ainsi qu'à l'idée que les différents auteurs d'abus restent impunis (21,4%). Ces abus et conditions difficiles de travail sont à la base de la situation de stress constatée chez les journalistes. Au cours de six derniers mois, la fréquence du stress est

² Le Conseil de l'Europe motive ses exhortations en vue du renforcement de meilleures conditions de travail des femmes journalistes à l'aide des documents suivants: rapport de l'instrument de surveillance du pluralisme des médias, 2021; Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), Violence à l'égard des femmes: une enquête à l'échelle de l'UE, 2014; FRA, Criminalité, sécurité et droits des victimes, 2021; rapport annuel des organisations partenaires de la plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, 2021; Unesco, Violence en ligne à l'égard des femmes journalistes: un aperçu des incidences et impacts, 2020; Unesco, *The Chilling: Global trends in online violence against women journalists* (Tendances mondiales de la violence en ligne à l'égard des femmes journalistes), 2021; OSCE, *Resource Guide on the Safety of Female Journalists Online* (Guide de ressources sur la sécurité en ligne des femmes journalistes), 2020; OSCE, rapport intitulé "*Violence against women journalists and politicians: a growing crisis*" (Violence à l'égard des femmes journalistes et des femmes politiques: une crise grandissante), 2021.

très souvent ressentie chez 5,4%, très souvent chez 29,3% et de temps à autre chez 39,1%. Avec un taux maximal de réponses, cette question revêt tout son intérêt dans le métier de journaliste. Pour se rassurer, les enquêtés semblent parfois minimiser l'ampleur de la question sauf pour des cas évidents dont ils ont connaissance (RTBF, 2023). Tout comme pour les autres abus, le stress est à la fois d'origine interne et externe. Dans une étude de *European Trade Union Institute*, Hélène Brédart lie le burn-out des journalistes à une demande croissante de polyvalence au sein des rédactions, une charge de travail plus lourde et l'immédiateté causée par l'essor des TIC. Mais au-delà, c'est plutôt « l'obsession des directions des médias à réduire les coûts et maximiser la production » (Brédart, 2017 ; Coeymans, 2019 ; Grevisse, 2003a) qu'il faut blâmer. Dans deux rédactions au sein desquelles nous avons eus des échanges à ce sujet, les journalistes plaident pour une atténuation. La quête à la surinformation nuit, pour certains, aux efforts déployés pour ressortir des papiers d'analyse. Un journaliste estime que de nombreux papiers d'information plongent les abonnés dans une masse d'où ils ne savent plus tirer l'essentiel, au risque d'accorder plus d'intérêt aux faits divers. D'autres journalistes interrogés évoquent la faible rémunération comme source du stress au regard du coût élevé de la vie (Le Cam et al., 2018).

Table 5 : Opinions des journalistes en % sur leur avenir professionnel

	N	Tout à fait d'accord	D'accord	Ni d'accord, ni pas d'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord
Je crains de perdre mon emploi dans le journalisme au cours des 12 prochains mois	202	6.4	12.4	14.4	25.7	40.6
Mon bien-être/intégrité physique me préoccupe	204	7.4	18.1	12.7	27.0	34.3
Mon bien-être émotionnel et mental me préoccupe	204	12.7	27.0	15.7	18.1	12.3
Je suis préoccupé par le fait que ceux qui s'en prennent aux journalistes dans mon pays puissent demeurer impunis	201	21.4	18.4	14.9	17.4	10.4

Question : En pensant à votre travail, veuillez me dire dans quelle mesure vous êtes d'accord avec ou non avec les affirmations suivantes, en utilisant les options de réponse ci-dessus.

5=Tout à fait d'accord, 4=D'accord, 3=Ni d'accord, ni pas d'accord, 2=En désaccord, 1=Tout à fait en désaccord et 999=Ne souhaite pas répondre.

Des recommandations sont chaque fois formulées auprès de la hiérarchie. Des mesures doivent également être prises par les autorités publiques afin d'améliorer la sécurité des journalistes et réduire l'impunité des crimes commis à leur encontre (Garces-Prettel et al., 2020).

Conclusion

L'étude démontre que la Belgique fait partie des Etats où le métier de journaliste répond aux normes déontologiques. Les journalistes se réclament d'une identification aux valeurs éthiques nécessaires pour garantir un traitement objectif de l'information. Dans leur rôle de « chien de garde » de la démocratie, ils sont nombreux à recourir aux méthodes professionnelles. Mais des faibles exceptions persistent. D'un autre côté, les difficultés identifiées dans ce métier justifient le besoin de renforcer des conditions humaines, pécuniaires, logistiques et sécuritaires sûres au profit des journalistes.

Les normes éthiques et déontologiques comme premier rempart du journalisme

Dans un secteur de métier fondé sur l'objectivité, l'éthique joue un rôle crucial. Les résultats confirment l'opinion partagée par quelques journalistes interrogés en marge de cette enquête. En Belgique, la déontologie s'affirme toujours comme le premier rempart du métier. Les écoles de journalisme en font le soubassement de leur modèle de formation. Les rédactions y veillent mais insistent aussi sur les valeurs à promouvoir sur le plan individuel. A tous les niveaux de la carrière, les journalistes sont unanimes : on ne peut dissocier ces normes d'une profession qui sert l'intérêt général. Surtout en cette période où l'internet a accru les productions journalistiques. En 2022, 36% des plaintes reçues par le Conseil de déontologie journalistique ont visé les diffusions en ligne. La globalisation de l'information attire désormais plus d'attention sur les méthodes des journalistes. En dépit des cas qui dérogent du professionnalisme, c'est la déontologie qui donne le crédit et assure l'intégrité du journaliste. Dans une société démocratique, les journalistes et les médias prennent désormais conscience de leurs responsabilités. La conformité aux règles de l'art est gage de la fiabilité des informations, de la résistance aux influences extérieures, du respect de la vie privée, du traitement équilibré des faits, du choix équitable des sources et, mieux encore, de la prospérité financière des groupes.

Quoique minimes, quelques réponses (2%) se distancient de la quasi-unanimité sur le refus de l'acceptation de l'argent de la part des sources. Mais au sujet de l'acceptation des produits et services à titre gratuit, 31% estiment que la méthode peut être justifiée dans certaines circonstances. En République démocratique du Congo, le « coupage » (du nom de *François Kupa*, secrétaire aux Finances en 1964) désigne une rétribution reçue par le journaliste qui couvre un événement. Cette somme remise pour le compte de sa rédaction est une forme de corruption visant à influencer positivement le traitement de l'information. Cette pratique a été popularisée lors de libéralisation des médias au Zaïre vers 1990. Elle s'inscrit dans les mutations politiques et leur influence sur les médias mais découragée par l'Union Nationale de la Presse du Congo. L'évidence que les règles déontologiques s'inscrivent dans un processus évolutif. Sans être suggestives, elles sont parfois liées aux cultures, aux modèles de gouvernance à une époque donnée, aux caractères

propres des acteurs. C'est aussi la preuve de la continuité de l'autorégulation et la régulation du journalisme. En Belgique, le Conseil de déontologie journalistique existe depuis 2009.

La liberté de la presse concourt à l'usage de bonnes méthodes de reportage. Une gouvernance démocratique influe donc sur le respect par les journalistes de la déontologie journalistique. Cette influence s'exerce en revanche inversement, de bonnes méthodes de recherche et de diffusion des informations concourant au renforcement d'un Etat fort, respectueux de l'intérêt général. L'accès facile aux sources officielles offre un large éventail d'angles, alimente les productions des médias et laissent aux citoyens un choix ouvert aux interprétations. Les méthodes contraires à l'éthique sont souvent la preuve d'une carence de collaboration avec les communicants des secteurs public et privé. Elles s'identifient également à des régions sans liberté d'information et aux modes peu orthodoxes de gouvernance.

Le journalisme, un métier toujours sûr ?

Le dérèglement des conditions sociales en général a de l'impact négatif sur les journalistes, pris comme citoyens. Les crises climatique, énergétique, sanitaire et sécuritaire ne les laissent pas à l'abri des dangers qu'elles amplifient par ailleurs. Il faut y ajouter les exigences incessantes et croissantes de l'employeur, lui-même poussé par une concurrence inouïe depuis l'essor des TIC et la survenance de la COVID-19. Les représentations sociales à l'égard des femmes journalistes et la fragilité de la catégorie œuvrant en temps partiel sont d'autres éléments marquant l'incertitude d'un métier qui ne protège plus efficacement.

En dépit d'améliorations souhaitées, la Belgique réussit mieux le pari de la sûreté et de la sécurité des journalistes. Sur le plan du bien-être, nombreux journalistes sont toujours à l'œuvre faute de reconversion. Le seuil de satisfaction est relatif au regard du stress qu'endurent ceux dont les rôles ne se limitent pas au commandement.

Loin du record tragique de l'Ukraine où la *Killed list* de la FIJ a dénombré 12 journalistes tués en 2022, les crises internes entraînent des abus multiples sur les journalistes en Belgique. L'actualité récente – Qatargate, Olivier Vandecasteele, visas accordés à la délégation iranienne, enquêtes sur les trafics des drogues, ... – remet en cause la sécurité de nombreux journalistes. Ceux ayant mené des enquêtes clés sont la cible des chantages et des rappels à l'ordre. Ces inquiétudes émanent souvent de la classe politique ou des personnes ayant des intérêts à protéger en cas d'enquêtes sérieuses. Pris individuellement, ces abus ne représentent qu'une infime partie mais globalement, l'enquête de WJS indique que 68.5%, soit 126 journalistes sur 184, vivent déjà assez souvent le stress. Une situation qui risque d'entraîner une faible minutie dans le traitement d'informations, de desservir ainsi l'intérêt général et baisser le rôle de modèle que le pays peut encore se targuer dans l'assurance qu'offre ce métier.

Bibliographie

- Balguy-Gallois, A. (2022). La liberté d'expression du journaliste sous la protection de la Cour européenne des droits de l'homme : (obs. sous Cour eur. dr. h., arrêt *Freitas Rangel c. Portugal*, 11 janvier 2022). *Revue trimestrielle des droits de l'Homme*, 132, 961-976. <https://doi.org/10.3917/rtdh.132.0961>
- Beate Josephi & Martin Oller Alonso (2023) Testing the Connection Between Tertiary Journalism Education and the Rising Number of Female Journalists, *Journalism Practice*, 17:5, 1098-1113, DOI: [10.1080/17512786.2021.1966642](https://doi.org/10.1080/17512786.2021.1966642)
- Bernier, M.-F. (2004), *Ethique et déontologie du journalisme*, Edition revue et augmentée, PUL
- Bioy, A., Castillo, M. & Koenig, M. (2021). Chapitre 1. La méthode qualitative et ses enjeux, *Les méthodes qualitatives en psychologie clinique et psychopathologie*, 21-33. <https://doi.org/10.3917/dunod.casti.2021.01.0021>
- Boulan, H. (2015). Chapitre 1. Le rôle du questionnaire et sa place dans la démarche d'étude, *Le questionnaire d'enquête : Les clés d'une étude marketing ou d'opinion réussie*, 3-11.
- Brédart, H. (2017). Le burn-out des journalistes, symptôme d'un malaise dans les rédactions, *Hesamag*, 3/24, https://www.etui.org/sites/default/files/Hesamag_15_FR_14-18.pdf
- Broustau, N., Francœur, N. et al. (2017). *Relations publiques et journalisme à l'ère numérique. Dynamiques de collaboration, de conflit et de consentement* ; Presses Universitaires de Québec. https://bibliotheques.wallonie.be/doc_num.php?explnum_id=3962
- Caveng, R., (2012). La production des enquêtes quantitatives, *Revue d'anthropologie des connaissances*, 1(6), 65-88, éd. S.A.C., DOI 10.3917/rac.015.00104
- Coeymans, M. (2019). *Analyse de la protection des journalistes en mission professionnelle périlleuse*. [Mémoire de Master, UCLouvain]. DIAL. <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:20336>
- Conseil de déontologie journalistique (Avril 2023). Rapport annuel 2022.
- Conseil de l'Europe. (2016). *La protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias*, Recommandation CM/Rec (2016)4.
- Delfosse, P. (1975). Le relation enquêteur/enquête dans l'entretien d'enquête semi-directif. Propositions pour une approche sémiotique, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 1975-VI-2_06, 200-221, https://sharepoint.uclouvain.be/sites/rsa/Articles/1975-VI-2_06.pdf
- Fierens, M., de Smaele, H., Domingo, D., Cam, F. L., Raeymaeckers, K., Temmerman, M., & Tixier, F. (2023). Ethics as the backbone of the professional identity of Belgian

- journalism interns. *Media Practice and Education*, 1–18.
<https://doi.org/10.1080/25741136.2023.2192575>
- Garces-Prettel, M. ; Arroyave-Cabrera, J.; Baltar-Moreno, A. (2020). Professional Autonomy and Structural Influences : Exploring How Homicides, Perceived Insecurity, Aggressions Against Journalists, and Inequalities Affect Perceived Journalistic Autonomy in Colombia, *International Journal of Communication* 14(2020), 3054–3075, URL :
<https://ijoc.org/index.php/ijoc/article/view/11925/3109>
- Gilligan, C. (2019), *Une voix différente. La morale a-t-elle un sexe ?* Flammarion.
- Grevisse, B. (2003a). Journalistes belges : le cumul des fragilités. *Hermès, La Revue*, 35, 175-184. <https://doi.org/10.4267/2042/9332>
- Grevisse, B. (2003b), Légitimité, éthique et déontologie, *Hermès*, 35, 223-230, URL :
https://www.academia.edu/69316990/L%C3%A9gitimit%C3%A9_%C3%A9thique_et_d%C3%A9ontologie
- Grevisse, B. (2016). *Déontologie du journalisme. Enjeux éthiques et identités professionnelles*, 2^e éd., De Boeck Supérieur.
- Harrouch, H. (2019). *Journalisme audiovisuel belge francophone : minorités visibles, discriminations invisibles*. [Mémoire de Master, ULB]. URL : <https://www.csa.be/wp-content/uploads/2020/11/memoire-csa-HARROUCH.pdf>
- Labarthe, G. (2018). Des journalistes d’investigation face au “5e pouvoir”. Collaboration, négociation et conflit avec des sources officielles en Suisse, *Sur le journalisme*, 7(2), URL : <http://www.surlejournalisme.com/rev>
- Le Cam, F., Libert, M. & Ménalque, L., (2018). Être femme et journaliste en Belgique francophone, *Rapport de recherche ULB, LaPIJ, UMons et AJP*, URL :
<https://www.ajp.be/telechargements/JournalistesFemmes/l-etude.pdf>
- Le Cam, F., Pereira, F.H. & Ruellan, D. (2021). Violences publiques envers les journalistes et les médias, *Sur le journalisme*, 10 (1). URL : <http://www.surlejournalisme.com/rev>
- Libert M., Le Cam F., Lethimonnier C., Vanhaelewyn B., Van Leuven S. & Reymaekers K. (2023), *Portrait des journalistes belges en 2023*, Academia Press
- Libert, M. (2023). Les strates identitaires : Analyser l’identité professionnelle des journalistes pour mieux comprendre leur carrière, *Sur le journalisme*, 12(1), URL :
<https://doi.org/10.25200/SLJ.v12.n1.2023.529>
- Lo, V.-H. & Wei, R. (2008), Ethical risk perception of freebies and affects on journalists’ ethical reasoning, *Chinese Journal of Communication*, 1(1), 25-37, DOI :
10.1080/17544750701861889

- Muhlmann, G. (2004), *Du journalisme en démocratie*, Payot.
- Potriquet, G. (2010). Journalisme : « régulation », « code de déontologie », la fin des mots tabous ? *Humanisme*, 289, 65-70. <https://doi.org/10.3917/huma.289.0065>
- Prairat, E. (2019). Qu'est-ce qu'une norme professionnelle, *Recherches en éducation*, 35, 7-14, DOI : <https://doi.org/10.4000/ree.1188>
- Rouge, J.-F. (1990). Le journaliste au risque de l'argent. *Esprit*, 167 (12), 35–46. URL : <http://www.jstor.org/stable/24469567>
- RTBF, Un journaliste se donne la mort depuis le dixième étage du bâtiment, consulté le 09-08-2023, disponible sur <https://www.lesoir.be/495239/article/2023-02-15/rtbf-un-journaliste-se-donne-la-mort-depuis-le-dixieme-etage-du-batiment>
- Simonin, J. (2006). Géraldine MUHLMANN (2004), Du journalisme en démocratie, *Communication*, 24(2), DOI : <https://doi.org/10.4000/communication.3445>
- Standaert, O. & Merten, S. (2016). Journalists in Belgium, Country Report, Words of Journalism Studies. URL: <https://worldsofjournalism.org/country-reports/>
- Standaert, O. (2015). Le journalisme flexible : trajectoires d'insertion, identités professionnelles et marché du travail des jeunes journalistes de Belgique francophone. URL : <http://hdl.handle.net/2078.1/159017>
- Tant, C. (2023). *La critique publique que s'adressent les journalistes et les politiques lors de polémiques. Dimensions méta discursives et articulations de la démocratie en France, en Suisse francophone, au Québec et en Belgique francophone* [Thèse de doctorat, UCL Saint-Louis]. DIAL. https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/en/object/boreal%3A275212/datastream/PDF_01/vi ew
- Trèves, E. (1982), Karl Popper : théoricien de la « faillibilité, *L'Homme et la société*, 65-66, pages 191-195, URL : https://www.persee.fr/issue/homso_0018-4306_1982_num_65_1?sectionId=homso_0018-4306_1982_num_65_1_2097
- Van Leuven S., Reymaekers K., Libert M., Le Cam F., Stroobant, J., Malcoprs ; S., Jacquet, A., D'heer, J., Heinderyckx, F., De Vuyst, S., & Vanhaelewyn B. (2019), *Portrait des journalistes belges en 2018*, Academia Press.
- Ward, Stephen J.A. (2008). Global journalism ethics: widening the conceptual base, *Global Media Journal – Canadian Edition*, 1(1), pp. 137-149.

William Horsley, Safety of Journalists, Guidebook 3rd edition, Office of the Representative on Freedom of the Media, Organization for Security and Cooperation in Europe, Austria, 2020, <https://www.osce.org/files/f/documents/7/7/469758.pdf>

Žuffová, M. & Carlini, R. (2021), Safety of journalists in Europe : Threats and best practices to tackle them, *Robert Schuman Centre for Advanced Studies*, European University Institute, DOI : 10.13140/RG.2.2.23489.89445

Résumé :

Ce travail tente d'étudier la perception de la déontologie et de leur propre sécurité par les journalistes en Belgique francophone. Leurs réponses démontrent un fort ancrage aux normes déontologiques et à l'éthique professionnelle. Cette tendance associée à une base théorique justifie le rejet des méthodes de travail controversées. Seules certaines situations particulières requièrent un sens éthique plus poussé. Au sujet de la sécurité des journalistes développée en second lieu, l'étude met en lumière certains abus mineurs relatifs au métier, les soutiens disponibles et l'impact sur l'avenir professionnel des journalistes.

En nous basant sur les résultats de l'enquête auprès de 204 journalistes et sur une série d'entretiens semi-directifs menés avec sept autres professionnels, les conclusions obtenues renforcent le rôle central des normes déontologiques. De plus, de nouvelles pistes de réflexion émergent, visant à aborder à la fois les cas réfractaires et l'amélioration des conditions sécuritaires des journalistes.

Mots-clés :

Journalisme, perception, déontologie, sécurité, Belgique